

DEMANDE DE REGIME SPECIAL D'ETUDES (RSE)

A déposer au plus tard 1 mois après le début des cours

N° AU :

Diplôme préparé :

Nom de famille: Nom d'usage:

Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : Courriel :

Renseigner la raison du RSE en choisissant l'un des motifs proposés :

Motif de la demande RSE 1 :

Motif de la demande RSE 2 :

Fournir les documents justificatifs en fonction de votre situation.

Avignon, le

Signature de l'étudiant,

➤ **VALIDATION DE VOTRE DEMANDE**

	Avis	Motif si défavorable	Date	Signature
Direction de la Culture et de la vie de Campus <i>Uniquement pour les motifs suivants : Engagement électif, associatif ou citoyen</i>	<input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> défavorable			
VPE <i>Uniquement pour les motifs suivants : Engagement électif, associatif ou citoyen</i>	<input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Défavorable			
Responsable de formation <i>Si éligibilité en cours de semestre</i>	<input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Défavorable			
	Décision	Motif si défavorable	Date	Signature
Président Pour le président et par délégation, le-la directeur-trice d'institut / de composante	<input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Défavorable			

La demande avec les pièces justificatives doit être transmise via le lien de communication scola.univ-avignon.fr

Procédure concernant le Régime Spécial d'Etudes (RSE)

Cette procédure a pour objectif de formaliser les différentes étapes nécessaires et obligatoires pour la validation et la mise en œuvre d'un RSE .

Les étudiants désirant bénéficier d'un Régime Spécial d'Etudes (RSE) devront suivre la procédure suivante :

→ **1. Dépôt de la demande de RSE sur la plateforme via le lien de communication scola.univ-avignon** : les informations pour le dépôt du dossier de demande de RSE sont disponibles sur le site de l'université, rubrique « Vos démarches administratives » (<https://univ-avignon.fr/formations/inscriptions/vos-demarches-administratives-formulaires-2/>) : condition d'obtention, date limite de dépôt des dossiers, constitution du dossier, ...

→ **2. Validation administrative par la scolarité de la composante** : une fois la demande de RSE instruite, l'étudiant reçoit par mail le document portant décision de la validation de la demande. Une demande de RSE pourra être validée pour l'ensemble de l'année universitaire ou pour un seul semestre. Uniquement en cas de RSE accordé sur le premier semestre, un deuxième dossier devra être déposé dans les délais impartis au second semestre pour prolongation.

→ **3. Choix du type d'aménagements pédagogiques avec le directeur d'études ou responsable d'année de formation à chaque semestre** : en possession de cet avis, une fois que l'étudiant a réceptionné la décision favorable de RSE, il doit rencontrer **dans les plus brefs délais** le directeur d'études ou le responsable de formation afin que le RSE soit validé pédagogiquement. Cette validation pédagogique permettra d'échanger sur les moyens proposés à l'étudiant pour mener à bien son projet d'études en adéquation avec sa situation personnelle ET les contraintes de la formation. A la suite de cette rencontre, un contrat pédagogique sera mis en place et signé par le directeur d'études ou le responsable de formation et l'étudiant. Les étudiants bénéficiant d'un RSE sur l'année universitaire **seront tenus de rencontrer et valider leur contrat pédagogique A CHAQUE SEMESTRE. Seuls les aménagements inscrits dans ce contrat pédagogique et validés par le responsable d'année seront pris en compte.** Nous rappelons que l'obtention d'un RSE accordé par la scolarité n'amène pas d'aménagement par défaut.

→ **4. Présentation du contrat pédagogique à chaque enseignant responsable d'UE** : une fois le contrat pédagogique signé par le directeur d'études ou le responsable de formation, l'étudiant est tenu d'en informer chaque responsable (et intervenants) des UE qu'il doit suivre au cours du semestre et ce dans les quinze jours qui suivent sa rencontre avec le directeur d'études ou le responsable de formation afin que ce dernier soit **informé.**